

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

#### Arrêté du 7 novembre 2019 portant ouverture au titre de l'année 2020 d'un concours interne pour le recrutement d'un ingénieur des mines

NOR : ECOG1929341A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 7 novembre 2019, est autorisée l'ouverture d'un concours au titre de l'année 2020 pour le recrutement d'un ingénieur des mines parmi les fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, appartenant à un corps ou cadre d'emplois ou occupant un emploi de catégorie A ou de niveau équivalent.

Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen conformément aux dispositions de l'article 19, 2<sup>o</sup> alinéa, de la loi du 11 janvier 1984.

Les candidatures devront parvenir, au plus tard, le 30 janvier à 23 h 59 (heure de Paris), par voie électronique à l'adresse [cge.concours@finances.gouv.fr](mailto:cge.concours@finances.gouv.fr), ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse SCGEIET, télédéc 333, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

*Nota* – Pour tous renseignements, les candidats doivent s'adresser au ministère de l'économie et des finances, service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, 139, rue de Bercy, télédéc 333, 75572 Paris Cedex 12 (téléphone : 01-53-18-24-05, mail : [cge.concours@finances.gouv.fr](mailto:cge.concours@finances.gouv.fr)).